

Rapport du Président

Séance publique du

lundi 21 février 2022

N° CD-2022-1-9-1

N° applicatif 2737

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service grands projets Nord

Service consulté

RESTRUCTURATION DU COLLEGE KLEBER DE HAGUENAU PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Résumé : Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a affirmé, en Séance plénière du 20 mars 2017 (CD/2017/007), du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089) son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : "Actions Educatives et Collèges". Ce plan prévoit de mener des opérations d'envergure dans certains collèges publics du département (Plan pluriannuel d'Investissement /PPI).

A ce titre, le programme technique détaillé des travaux de restructuration du collège « Kléber » à HAGUENAU a été approuvé en Commission permanente du 8 juillet 2019 (délibération n° CP/2019/284).

Le présent rapport propose au Conseil départemental d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des bâtiments départementaux, adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en séance plénière le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/022), constitue un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace pour construire l'avenir des jeunes alsaciens. Il prévoit de mener, dans certains collèges publics du Bas-Rhin, des projets de restructuration durable, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP...) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

A ce titre, le périmètre de l'opération de restructuration du collège Kléber de Haguenau et le budget alloué ont été approuvés par la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 juillet 2019 (Délibération n° CP/2019/284 – approbation du programme technique détaillé).

Il est proposé de présenter le résultat des études de conception et plus précisément de l'Avant-Projet Définitif qui découle de cette approbation.

Le collège accueille actuellement un peu plus de 700 élèves y compris ceux en SEGPA, UPEAA et ULIS.

Il est composé de 6 bâtiments : le bâtiment A en R+3 comportant l'administration au rez-de-chaussée et des locaux d'enseignement aux étages, le bâtiment B en R+2 comportant des locaux d'enseignement, l'atelier SEPGA en rez-de-chaussée, le foyer EMB en rez-de-chaussée, la demi-pension en rez-de-chaussée, ainsi que le bâtiment de logements en R+1.

Le projet prévoit essentiellement une rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments avec pour objectif l'atteinte du niveau « BBC Effinergie Rénovation ». Il comprend également la mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité incendie, ainsi que la restructuration du bâtiment B afin de répondre aux objectifs pédagogiques.

Les objectifs de l'opération sont par conséquent synthétisés comme suit :

- améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant ;
- rendre le site et les bâtiments accessibles aux personnes handicapées dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) ;
- mettre les bâtiments aux normes de sécurité incendie ;
- réaliser des améliorations fonctionnelles dans le bâtiment B, et à moindre mesure dans le bâtiment A.

Le projet de rénovation proposé comprend les travaux suivants :

- la rénovation de l'enveloppe des bâtiments dans le cadre des objectifs de performance énergétique, ainsi que la mise en œuvre d'une ventilation performante dans les locaux ;
- la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le cadre de l'AdAP ;
- les mises en conformité réglementaires au titre de la sécurité incendie des ERP ;
- une restructuration partielle et légère du bâtiment A ;
- une restructuration légère de l'atelier SEPGA ;
- la restructuration lourde du bâtiment B ;
- la création d'un local « casiers » à l'extérieur ;
- l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments A et B.

Après analyse du dossier d'avant-projet définitif, ce projet est conforme aux attentes techniques, fonctionnelles et budgétaires du Maître d'Ouvrage et des usagers. Il a été présenté à la direction et aux utilisateurs du collège le 23 septembre 2021.

La dimension environnementale constitue la partie prépondérante de ce projet, avec des objectifs de performances énergétiques conformes à la réglementation thermique en vigueur et un objectif de bâtiments BBC Rénovation à l'issue des travaux de rénovation.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre Josiane TRIBLE ARCHITECTE (architecte mandataire) pour un montant de 693 240 € TTC - il a été notifié le 26 mai 2020.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au 3^{ème} trimestre 2022 pour une livraison fin 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 6 362 060 € HT (valeur septembre 2021).

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles et frais annexes, s'élève à 7 916 667 € HT soit 9 500 000 € TTC. Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP
COLLEGE002 2018/2	COLLEGE KLEBER DE HAGUENAU	9 500 000,00 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration du collège Kléber à Haguenau ;
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège Kléber à Haguenau, dont la synthèse est jointe en annexe au présent rapport ;
- d'approuver le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant de 6 362 060 € HT (valeur septembre 2021) ;
- d'approuver le nouveau coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 9 500 000 € TTC. Les crédits seront prélevés sur l'opération P2000007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY